



Union Nationale des Etudiants  
en Chirurgie Dentaire

# La chirurgie dentaire, c'est quoi ?

Guide d'aide à l'orientation des  
étudiants



# Sommaire

1

Accès aux études d'odontologie

2

Le métier de chirurgien dentiste

3

Les disciplines odontologiques

4

Les études d'odontologie

5

Les différents types d'exercice

# Edito

L'Union Nationale des Etudiants en Chirurgie Dentaire (UNECD) a pour but de promouvoir les études en odontologie.

Ce document s'adresse aux **lycéens, aux étudiants candidats aux filières de santé ou simplement aux curieux vis-à-vis de cette profession.** A travers l'élaboration de ce guide nous souhaitons répondre à vos interrogations concernant notre futur métier, nos particularités, nos études et nos débouchés.

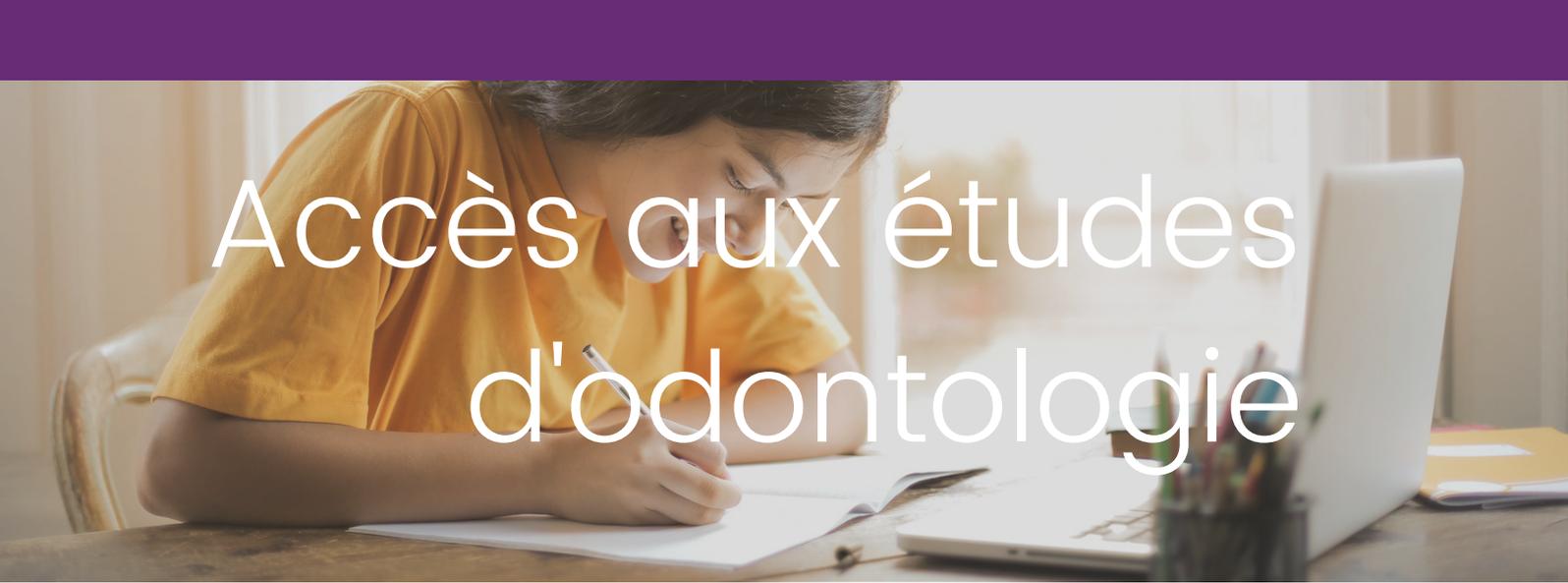
Nous espérons que la lecture de ce guide permettra de démystifier les études d'odontologie et pourquoi pas envisager une carrière en tant que chirurgien-dentiste, assurément le plus beau des métiers !





Accès aux  
études  
d'odontologie

---



# Accès aux études d'odontologie

A partir de la rentrée 2020, l'entrée en chirurgie dentaire sera possible via : le Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) et les Licences avec une option Accès Santé (LAS). Il existe une autre voie d'accès pour les études de santé : les passerelles.

Ces voies d'accès permettent aussi d'accéder aux filières maïeutique, médecine, pharmacie, kinésithérapie et d'autres filières para-médicales en fonction des Universités.

Pour s'inscrire en PASS ou en LAS, il suffit d'être titulaire d'un baccalauréat, quel qu'il soit, ou de rentrer dans les modalités d'inscription à l'Université.

---

## 1 Comment se déroule le PASS ?

Le PASS se focalise principalement sur les sciences médicales (cursus majoritaire), mais l'étudiant devra choisir une mineure (ou "option") de son choix parmi celles proposées dans son Université. Ainsi l'étudiant suivra à la fois des matières médicales (qui représenteront la majeure partie de son année - 48 ECTS) et les matières de sa mineure (au moins 10 ECTS).

*\*N.B : 1 année Universitaire correspond à la validation de 60 crédits ECTS soit 30 crédits ECTS par semestre.*

A l'issue de l'année si l'étudiant a validé sa majeure et sa mineure, il peut candidater en filière médicale. A partir de là plusieurs cas de figures peuvent se présenter :

- L'étudiant a un très bon dossier, compte tenu de ses résultats sur l'année, et se voit directement admis en 2ème année : on parle de super-admissibilité. Le pourcentage de super admissible dépendra de l'Université dans laquelle est inscrit l'étudiant.
- L'étudiant candidate en dentaire et après des épreuves supplémentaires (oraux) réussit son admission. Il passe donc en 2ème année d'odontologie.

L'étudiant candidate en dentaire et échoue. Il peut passer en L2 car il a validé sa mineure. Il pourra alors prendre une option Accès Santé durant sa L2 pour candidater une deuxième fois en dentaire.

Si l'étudiant ne valide pas son année (majeure et/ ou mineure), il peut soit se réorienter en L1 via Parcoursup soit redoubler la L1 de sa mineure, car il n'est pas possible de redoubler le PASS.

**Attention que l'étudiant valide ou non son année, l'inscription en PASS épuise une possibilité de candidature en filière médicales sur les 2 que possède chaque individu.**



## 2 Comment se déroule la LAS ?

Le système des LAS correspond à une généralisation du modèle "alter PACES" qui existait dans certaines Universités. Il s'agit d'une **Licence avec une option "mineure santé"**. L'année se focalise donc sur la majeure de la Licence avec des enseignements supplémentaires en sciences médicales, qui représentent au moins **10 ECTS** (parmi ou en plus des 60 ECTS en fonction de la LAS choisie).

Les Licences proposant une option santé dépendent des Universités, il est donc important de bien se renseigner.

Si l'étudiant valide sa majeure et sa mineure, il a la possibilité de candidater en filière MMOPK (Maïeutique, Médecine, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie). S'il réussit il passe en 2ème année de la filière choisie, sinon il passe en L2 de sa majeure. Si l'étudiant ne valide pas son année de L1 il peut la redoubler ou décider de se réorienter sur Parcoursup.



## 3 Comment choisir entre PASS et LAS ?

L'un des objectifs de cette réforme est de **diversifier le profil des étudiants admis en deuxième année en santé**. Ainsi, avec ce nouveau déroulement, il n'y a pas de voie royale pour accéder aux études de santé. A terme, le pourcentage des étudiants admis depuis les LAS et le PASS sera équivalent (50-50).

Toutefois, durant un temps d'adaptation de 2 ans à compter de septembre 2020, une dérogation est mise en place. Le pourcentage d'une des deux voies d'accès pourra être supérieur à l'autre sans jamais excéder 70%.

**Il faut donc seulement tenir compte de tes capacités et de tes préférences au niveau des enseignements.**



## 4 Les passerelles

Les passerelles permettent aussi d'accéder aux études d'odontologie : cela se fait sur examen des dossiers. Les passerelles sont soumises à un Numerus Apertus annuel. On distingue trois cas :

- Le " droit au remords " s'adresse aux étudiants qui ont validé leur troisième année de santé, mais qui finalement regrettent leur choix de filière. S'ils étaient classés dans une autre filière PASS/ LAS, ils sont éligibles au droit au remords pour entrer en deuxième année de cette autre filière,
- L'admission en deuxième année des études de santé s'adresse aux étudiants titulaires d'au moins un diplôme de master (ou d'école conférant le grade master), ou aux étudiants ayant validé trois années dans une des quatre filières de santé,
- L'admission en troisième année des études de santé s'adresse aux diplômés d'état en santé, aux titulaires d'un doctorat ou d'un titre d'ingénieur diplômé.

## 5 La procédure de candidature

Que l'étudiant soit inscrit en PASS, en LAS ou demande une passerelle, la procédure de candidature sera la même. Elle sera divisée en **3 temps** :

- **Recevabilité des candidatures** : vérification que les candidatures sont bien conformes, et que toutes les conditions sont bien requises. Toujours dans l'objectif de laisser une flexibilité aux universités, les conditions de candidature pourront être spécifiques à une filière donnée.
- **Etablissement d'une liste d'étudiants admissibles** : Les candidats sont classés selon des critères académiques, c'est à dire le dossier universitaire. Ces critères seront définis par chaque université. Chaque Université définit les Unités d'Enseignements (UE) qui seront prises en compte pour l'admissibilité en filières MMOPK.
- **Admission des candidats** : Les étudiants sont convoqués pour les épreuves d'admissions, qui peuvent être communes à plusieurs filières. Ces épreuves évaluent des compétences transversales, pertinentes pour la poursuite d'études dans le domaine de la santé. Cette phase d'admission comprend des épreuves écrites et orales.

Les épreuves écrites ne peuvent pas représenter plus de 50% du coefficient total des épreuves d'admission, et au moins la moitié des notes doit être obtenue sur des épreuves rédactionnelles.

Les épreuves orales comportent des entretiens sur les différents aspects de la candidature de l'étudiant.



## 6 Les Capacités d'Accueil

Le numerus clausus est remplacé à la rentrée 2020 par des **capacités d'accueil** qui se veulent plus flexibles. Afin de coïncider au mieux avec les besoins en offres de soins locaux, les capacités d'accueil fixeront une fourchette d'étudiants admis en filières médicales. Elles seront déterminées en fonction de la capacité de formation de chaque université, ainsi que des capacités d'accueil des établissements médicaux pour les stages, tout cela en accord avec l'Agence Régionale de Santé (la principale nouveauté réside dans le fait que **la démographie des territoires peut être prise en compte**).

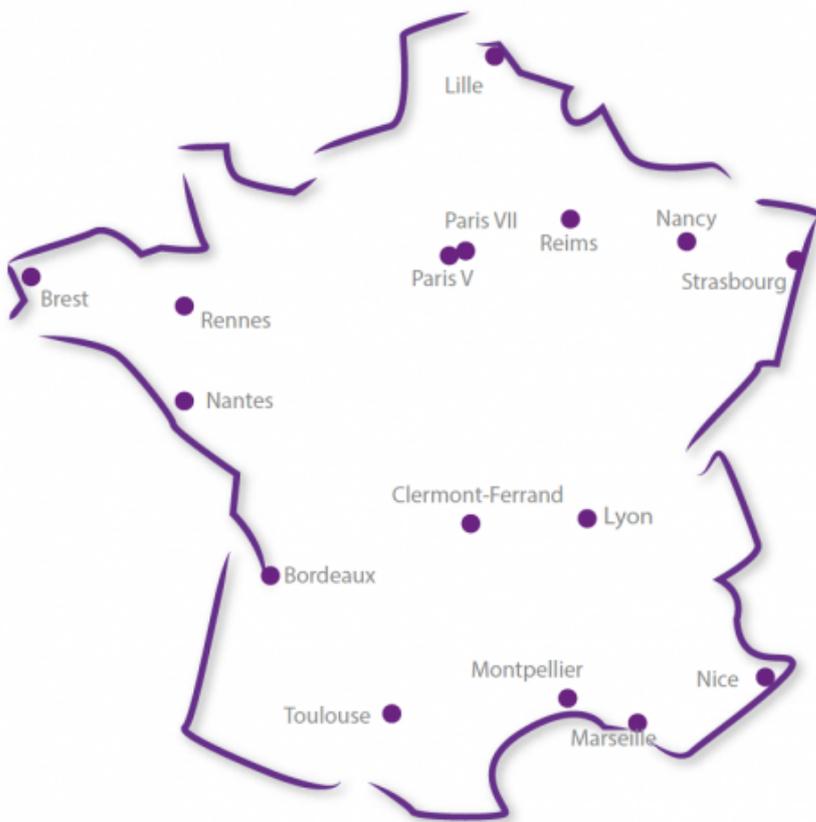


Salle de travaux pratiques

# 7 Les facultés de chirurgie dentaire

Il existe **16 Unités de Formation et de Recherche de Chirurgie Dentaire** en France (Brest, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Paris V, Paris VII, Reims, Rennes, Strasbourg et Toulouse).

Ainsi si tu effectues ton PASS ou ta LAS dans une Université ne proposant pas la filière dentaire tu devras changer d'Université.



Faculté de PACES	Numerus Clausus	Faculté d'odontologie
Aix-Marseille	72	Marseille
Amiens	28	Reims
Angers	15	Nantes
Antilles-Guyane	13	Bordeaux
Besançon	24	Nancy et Strasbourg
Bordeaux	58	Bordeaux
Brest	33	Brest
Caen	23	Rennes
Clermont-Ferrand	45	Clermont-Ferrand
Corse	3	Marseille, Nice, Paris
Dijon	30	Clermont-Ferrand, Lyon, Nancy et Strasbourg
Grenoble	17	Lyon
La Réunion	8	Bordeaux
Lille	87	Lille
Limoge	14	Bordeaux et Clermont-Ferrand
Lyon	51	Lyon
Montpellier	52	Montpellier
Nancy-Metz	61	Nancy
Nantes	39	Nantes
Nice	43	Nice
Nouvelle-Calédonie	5	Bordeaux et Paris V
Paris V	46	Paris V
Paris VI	46	Paris V et Paris VII
Paris VII	42	Paris VII
Paris XI	14	Paris V et Paris VII
Paris XII	16	Paris V et Paris VII
Paris XIII	16	Paris V et Paris VII
Poitiers	17	Bordeaux et Nantes
Polynésie française	4	Bordeaux
Reims	35	Reims
Rennes	42	Rennes
Rouen	33	Reims et Lille
Saint-Etienne	10	Lyon
Strasbourg	60	Strasbourg
Toulouse	76	Toulouse
Tours	27	Montpellier et Nantes
Versaille, Sainte Quentin en Yvelines	13	Paris V et Paris VII
Total	1 220	

# 2

Le métier de  
chirurgien  
dentiste

---

# Le métier de chirurgien dentiste

Le chirurgien-dentiste est un professionnel de santé prenant soin de la bouche, des dents, des gencives et de tous les tissus attenants de son patient. Il est en charge du diagnostic, du traitement et de la prévention des pathologies bucco-dentaires. Le chirurgien-dentiste est aussi amené à réaliser des réhabilitations anatomiques, fonctionnelles (mastication, phonation...) mais aussi esthétiques de la cavité buccale.

L'exercice de la chirurgie dentaire a plusieurs **objectifs de santé publique** :

- Diagnostic, traitement et prévention des pathologies bucco dentaires et promotion de la santé ;
- Réhabilitation anatomique de la cavité buccale (pathologies dentaires ; pathologies de type cancers touchant la face, la bouche ; etc.) ;
- Réhabilitation des fonctions de la cavité buccale (mastication et déglutition, phonation, respiration, etc.).

En résumé, bien que concentré sur une zone spécifique, le métier permet une prise en charge globale du patient, de la radio à l'anesthésie en passant par des soins conservateurs et chirurgicaux.

***Le savais-tu ?***

***Il n'y a pas de différence entre un dentiste et un chirurgien-dentiste. C'est le même métier et le même diplôme !***



Le métier de chirurgien-dentiste fait appel à des **capacités manuelles et un désir d'exercice pratique**. En effet, les actes requièrent une grande précision : le chirurgien-dentiste est amené à reconstituer des structures dentaires, à manipuler des matériaux, à pratiquer la chirurgie, entre autres. Pas de panique, même si la dextérité manuelle est un atout pour devenir dentiste, cela s'apprend grâce aux nombreux travaux pratiques durant les études.

Pour soigner grands et petits, outre son **habileté technique et sa dextérité**, le chirurgien-dentiste doit faire preuve **d'écoute, de tact et de psychologie**. En effet, comme toute profession de santé, l'exercice de la chirurgie dentaire requiert une relation de confiance entre le praticien (soignant) et le patient (soigné). Cette relation s'appuie sur les capacités du praticien à communiquer, à expliquer ses faits et gestes, à entretenir un climat propice à une qualité de soins. Être capable de rassurer est un élément-clé dans ce domaine, car encore une grande partie de la population a peur du dentiste.

Par ailleurs, l'interaction avec les autres **disciplines médicales** est un élément indispensable du métier pour une prise en charge optimale du patient. Cette profession étant d'ordre médical, le chirurgien-dentiste doit établir des bilans médicaux avant tout soin dentaire, afin d'éviter d'éventuelles complications médicales. En effet, de nombreuses pathologies du système général (comme les problèmes cardiaques) ont des répercussions au niveau dentaire et inversement. **Même si la cavité buccale semble être un organe isolé, elle ne reste pas moins très liée avec le reste du corps**. La formation passe donc par l'acquisition de connaissances médicales et pharmaceutiques, indispensables à une prise en charge conforme aux données actuelles de la science.

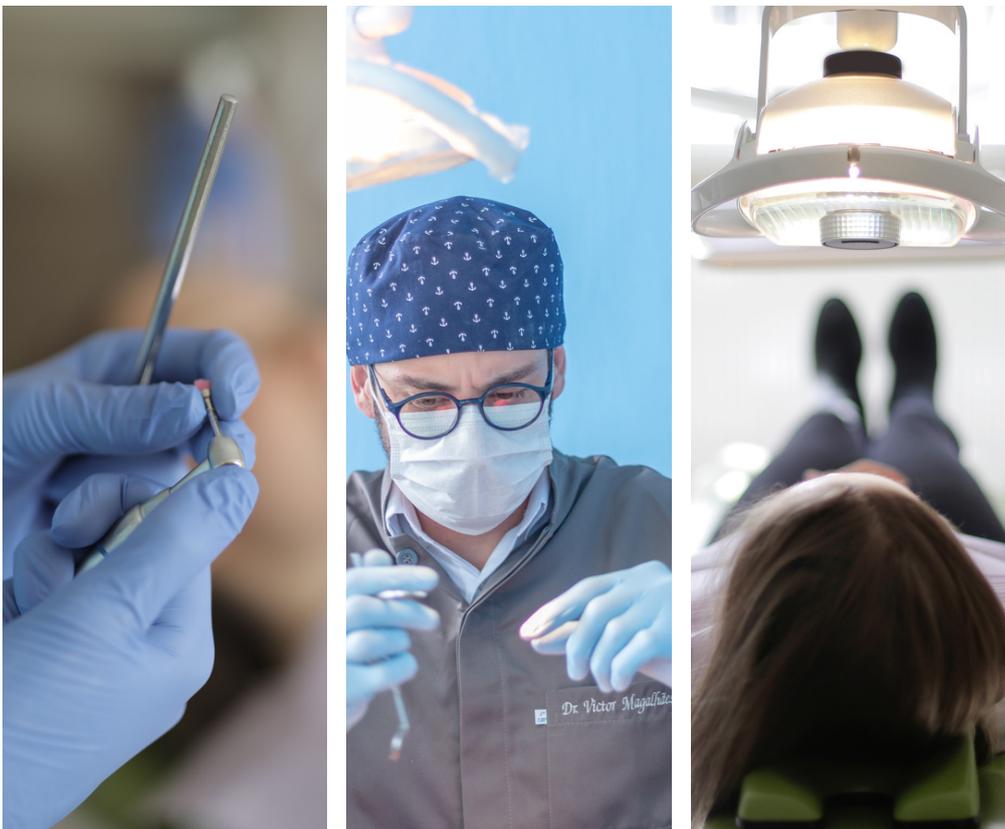


## **Le savais-tu ? Une corrélation entre le diabète et les problèmes bucco-dentaires a été démontrée !**

Le métier de chirurgie-dentiste ne cesse d'évoluer, et de nouvelles technologies s'implantent de plus en plus dans les cabinets. Par exemple, les **empreintes optiques** (permettant de modéliser l'intérieur de la cavité buccale) se développent pour remplacer les empreintes à l'alginat (qui ne se souvient pas de cette pâte rose désagréable ?).

**Ainsi, les qualités humaines, la technicité, l'investigation et le contact, le travail et la gestion d'équipe sont requis afin de répondre aux besoins du patient.**

Etre chirurgien-dentiste est donc bien loin du simple cliché de l'arracheur de dents. C'est une profession qui nécessite une prise en charge intégrale du patient. Le champ très large de disciplines dentaires rend l'exercice du chirurgien dentiste extrêmement varié.





# Un beau métier mal connu

Pour plus de **89% des étudiants**, la filière dentaire a été choisie en tant que **premier choix à l'issue** de la Première Année Commune Aux Etudes de Santé (PACES).

Pour de nombreux praticiens devenir dentiste était une vocation, parfois même depuis l'enfance. Pour beaucoup d'autres, c'était le côté manuel de ce métier qui était déterminant : « A mon époque, il fallait être bien placé pour faire dentaire. J'étais parti pour être médecin, venant d'une famille de médecins, puis j'ai été tenté par le côté manuel »

Certains se sont dirigés vers la faculté dentaire en raison des caractéristiques de cette profession :

- Certains souhaitaient exercer une profession libérale : « J'étais dans une famille où on faisait des études. J'avais juste à choisir. L'idée d'une profession libérale était une évidence car personnellement, je suis réfractaire à l'autorité et à la contrainte. »
- Beaucoup voulaient exercer une profession médicale sans avoir les contraintes inhérentes au métier de médecin (les gardes de nuit, la disponibilité 24h sur 24...) ou sans avoir à suivre des études aussi longues.

**"J'ai été tenté par  
le côté manuel"**

**"L'idée d'une profession  
libérale était une évidence"**

Enfin pour une minorité il s'agit tout simplement du hasard : ils projetaient de devenir médecin mais ont du choisir dentaire parce qu'ils n'ont pas eu médecine au concours de fin d'année PACES.

Mais pour d'autres qui parlaient de « hasard », il est très vite apparu que ce terme cachait en réalité un certain nombre de déterminismes. Il y a par exemple un mimétisme familial : des parents ou un membre de la famille qui exercent la profession de dentiste, et qui font découvrir très tôt ce métier.

# Aucun dentiste ne regrette son choix, ou son non-choix!

Qu'ils aient eu très tôt la vocation, qu'ils n'aient au contraire pas vraiment choisi ce métier, ou bien qu'ils l'aient choisi pour l'une de ses caractéristiques, le constat est unanime : **aucun des praticiens ne dit regretter avoir fait ce métier.**

Cette révélation survient le plus souvent pendant les études, lors des premières expériences cliniques : là, le métier de dentiste devient réellement pour tous un métier intéressant.

*« Je me suis tournée vers dentaire par défaut et maintenant je suis bien contente d'avoir fait ça. Il y a beaucoup d'évolution dans ce métier et on est partie prenante de cette évolution. On agit directement, on n'est pas seulement prescripteurs. »*

*« Dentaire, c'est le hasard du classement. **Mais tous les jours je dis merci !** »*

# 3

Les disciplines  
odontologiques

---

# Les disciplines odontologiques

Les différentes voies de formation offrent la possibilité de s'orienter vers l'orthopédie dento-faciale (= Orthodontie), la chirurgie orale et la médecine bucco-dentaire qui sont les spécialités dentaires reconnues à ce jour, mais également vers d'autres domaines d'exercice comme l'odontologie conservatrice, la parodontologie, la pédonodontie...



La **parodontologie** s'intéresse aux tissus de soutien des dents. Les maladies parodontales peuvent être superficielles (gingivite) ou profondes (parodontite). Cette matière regroupe l'ensemble des actes visant à améliorer l'hygiène bucco-dentaire des patients, à éliminer les facteurs aggravants de la maladie afin de pouvoir conserver les dents en bouche.

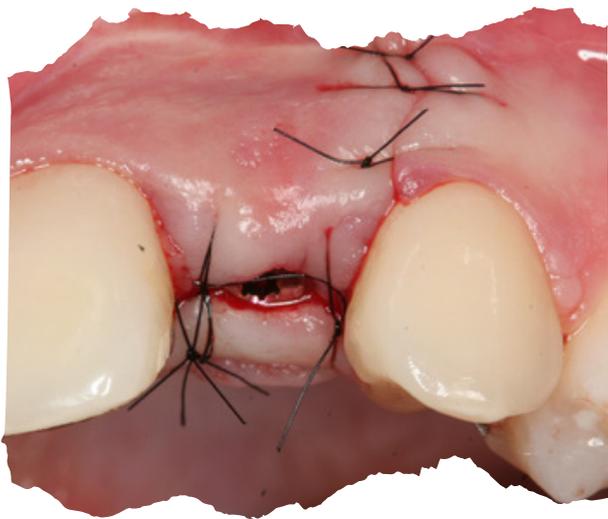
La **dentisterie restauratrice et endodontique** (DRE ou ex-OCE) concerne les soins de caries et les traitements de racines. Une carie peut être superficielle ou profonde, mettant plus ou moins en jeu la vitalité de la pulpe (le paquet vasculo-nerveux présent à l'intérieur de la dent). Il faut donc parfois dépulper la dent, on parle de traitement endodontique. Lors du soin, il faut conserver au maximum le tissu dentaire, car aucun matériau n'est aussi performant que la dent elle-même.



La **prothèse** regroupe un ensemble d'actes qui ont pour objectif de réhabiliter la fonction manducatrice. La prothèse peut être fixée (comme les couronnes sur dents ou implants, les bridges...) ou amovible. Cette discipline est artisanale (le prothésiste avec qui nous travaillons réalise chaque prothèse manuellement) mais utilise de plus en plus les nouvelles technologies. En effet, depuis plusieurs années, des caméras optiques se développent permettant de prendre des empreintes sans matériau à empreinte. La prothèse fixée est ensuite modélisée en 3D avant d'être usinée par des machines (CFAO).



La **chirurgie buccale et pathologie** concerne aussi bien les dents que les tissus attenants : os et gencive. L'acte de chirurgie de base est l'avulsion dentaire, que ce soit de dents temporaires (de lait), ou de dents permanentes (définitives), comme par exemple les dents de sagesse. D'autres actes de chirurgie sont assez régulièrement effectués, comme des chirurgies muco-gingivales. L'implantologie, qui consiste à remplacer une dent absente par un implant (racine artificielle en titane), se démocratise de jour en jour. L'implant remplace ainsi la racine de la dent, sur lequel il faut réaliser une couronne.



**L'odontologie pédiatrique** s'intéresse aux soins dédiés aux enfants. Les soins dentaires sont en partie différents de ceux prodigués sur les adultes, en raison de la sensibilité particulière, de l'angoisse de la majorité des enfants, mais également de la morphologie particulière, et de la durée de vie des "dents de lait".



# 4

Les études  
d'odontologie

---



# Les études d'odontologie

Les études de Chirurgie Dentaire ou d'Odontologie durent entre **6 et 9-10 ans**, et sont organisées en 3 cycles, qui constituent la formation initiale. A l'issue de ces études, les étudiants doivent présenter une Thèse d'exercice, qui leur confère le titre de **Docteur d'Etat en Chirurgie Dentaire**.

---

## 1 Le premier cycle

Le premier cycle comprend les 3 premières années d'études d'odontologie : la première année permettant de candidater en dentaire (PASS / LAS), la deuxième année et la troisième année d'odontologie.

Les deuxième et troisième années d'études sont qualifiées d'années "pré-cliniques". L'emploi du temps des étudiants en chirurgie-dentaire oscille entre Enseignements Théorique (cours magistraux, séminaires, travaux dirigés) et des enseignements pratiques (travaux pratiques).

- Les enseignements théoriques portent aussi bien sur des matières "fondamentales" (immunologie, histologie, embryogénèse, biochimie...) que "pratiques" (odontologie conservatrice, parodontologie, prothèse, chirurgie...), sans oublier l'anatomie ou les enseignements de pathologies médicales.
- Les enseignements pratiques vont être effectués dans des salles dédiées à cet effet, comprenant parfois des "fantômes", (mannequins permettant de mimer un patient). Ces Travaux Pratiques permettent de s'entraîner au maniement des différents instruments et matériaux utilisés dans la pratique des sciences odontologiques (turbines, contre-angle, composites...). Certaines facultés commencent à s'équiper de simulateurs numériques, soulignant l'importance de la simulation en santé et illustrant ainsi le passage à la médecine numérique de demain.

Nous retrouvons donc bien, dès les premières années, le côté “manuel” technique du métier de chirurgien dentiste. À noter que certaines facultés demandent aux étudiants d’acheter tout ou partie de leur matériel de travaux pratiques. En moyenne, il faut **déboursé 1000 euros en entrant en deuxième année (chiffres de 2019)**. L’UNECD travaille activement à la réduction de ces dépenses inégalitaires.

Faculté	Montant déboursé en DFGSO2
Bordeaux	1 053 €
Brest	168,40 €
Clermont-Ferrand	834,06 €
Lille	2 667 €
Lyon	550 €
Marseille	100 €
Montpellier	1 975 €
Nancy	568 €
Nantes	195 €
Nice	1 183 €
Paris V	0 €
Paris VII	1 429 €
Reims	1 203,55 €
Rennes	800 €
Strasbourg	1 823,50 €
Toulouse	1 670 €

*Tableau : coût du matériel pédagogique pour une entrée dans les études d’odontologie par faculté*

## 2 Le second cycle

Le deuxième cycle correspond aux **quatrième et cinquième années de chirurgie dentaire** : on parle **d’années cliniques**.

En plus des enseignements à la Faculté qui continuent, les étudiants deviennent “externes”. A ce titre ils effectuent chaque semaine un stage à l’hôpital.

Une spécificité importante des études de chirurgie dentaire est cette partie clinique très importante. Les étudiants réalisent les soins dentaires sous la responsabilité des enseignants et praticiens de l'hôpital. Ils vont réaliser de nombreux actes cliniques (soins conservateurs, prothèses, chirurgie...) sous la supervision et les conseils des enseignants. Ils sont alors au plus proche des patients dès la quatrième année, où ils apparaissent à leurs yeux comme le soignant référent.

En devenant externe, les étudiants deviennent des étudiants salariés et sont rémunérés par le CHU (260€ bruts mensuels en 4ème année et 320€ bruts mensuels en 5ème année).

A côté de ces stages d'externes, les enseignements à la faculté continuent, la formation n'étant pas pour autant terminée ! Des stages dans les services de médecine doivent également être effectués durant le cycle.

En fin de cinquième année les étudiants passent un examen dans leur faculté afin d'obtenir le **Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique (CSCT)**. Ce certificat permet aux étudiants de réaliser des remplacements en cabinets de ville car il atteste de leurs capacités à soigner des patients.



## 3 Le troisième cycle

*Une réforme du 3ème cycle est en cours. Rien n'est encore officiellement décidé concernant les changements et l'UNECD échange avec les différentes instances afin de défendre au mieux les intérêts des étudiants. L'UNECD s'engage à communiquer aux étudiants toutes les informations une fois que nous en saurons plus sur le fonctionnement et le contenu du troisième cycle.*

En fin de 5ème année, les étudiants choisissent, soit de réaliser un 3ème cycle court afin de devenir omnipraticien, soit de passer le concours de l'internat afin de se spécialiser.

## Le cycle court

Le cycle court correspond à une dernière année d'études. Durant cette année les étudiants ont des enseignements théoriques sur des notions plus vastes, telles que la gestion d'un cabinet, l'ergonomie, les nouvelles technologies... En parallèle les étudiants continuent leurs stages à l'hôpital en tant qu'externes (390€ bruts mensuels).

Ils peuvent aussi effectuer des stages hors odontologie (stomatologie..). Afin d'amorcer l'entrée dans la vie active, ils doivent réaliser un **stage actif en cabinet de ville auprès d'un chirurgien dentiste qualifié de Maître de Stage agréé** sur une durée minimum de 250 heures. Ce stage doit permettre à l'étudiant de mettre en application, dans le cadre d'une autonomie contrôlée, les connaissances théoriques, pratiques et cliniques acquises au cours de ses études.

## Le cycle long

Le cycle long correspond à **l'Internat**, accessible par un concours. Comme tout concours il faut être classé en rang utile pour accéder aux différentes spécialités. Lorsque l'étudiant réussit, il devient interne à l'hôpital (environ 1 500 à 2 000 euros par mois avec les gardes), et travaille 8 à 10 demi-journées par semaine. Chaque étudiant peut présenter deux fois ce concours qui donne accès à 3 voies de spécialisation :

- **Orthopédie Dento-Faciale (ODF) - 3 ans d'internat / 50 places en 2019**

Plus communément qualifiée d'orthodontie, ce Diplôme D'études Spécialisé permet d'accéder au titre de spécialiste qualifié en Orthopédie Dento-Faciale. Cette spécialité s'intéresse aux malpositions dentaires et aux décalages des "mâchoires". Cette discipline comprend donc à la fois l'alignement des dents grâce à des systèmes de «bagues» par exemple, mais également la modification de l'alignement des bases osseuses, afin d'amener le patient à une occlusion (contacts entre les dents du haut et du bas) optimisée, fonctionnelle et esthétique.

- **La chirurgie orale (spécialité à double entrée médecine / dentaire) - 4 ans d'internat / 19 places pour les dentaires en 2019**

Ce DES (Diplôme D'études Spécialisé) a pour objectif d'approfondir les connaissances de l'étudiant en odontologie et de former des étudiants à la prise en charge de patients avec des pathologies lourdes et/ou qui nécessitent un plateau technique spécialisé.

- **La médecine bucco-dentaire - 3 ans d'internat / 40 places en 2019**

Ce DES ne s'arrête pas à l'apprentissage de nouvelles techniques de chirurgie, puisqu'il comprend des actes de chirurgie dentaire, la dermatologie buccale et la prise en charge des pathologies orales. Avec la réforme du 3ème cycle, certaines spécialités pourraient être supprimées et d'autres créées.

---

## 4 La formation post-universitaire

La formation post-universitaire du chirurgien dentiste est obligatoire et permet à celui-ci d'acquérir de nouvelles connaissances dans des domaines divers, de développer son savoir et ainsi de pouvoir répondre aux attentes des patients. Ainsi il peut orienter son exercice à sa guise : pédodontiste (dentiste orienté dans la prise en charge des enfants), endodontiste (dentiste prenant en charge de manière exclusive le traitement des racines) et bien d'autres spécialités. Être chirurgien-dentiste c'est avant tout la liberté ! Le Chirurgien dentiste peut passer :

→ **Des masters**

Les masters (Master 1 et Master 2) sont des formations orientées vers la recherche qui permettent d'aller plus loin dans un domaine précis. L'avantage de ces formations est leur intégration à la structure LMD (Licence - Master - Doctorat), reconnue à l'échelle européenne. De plus, les frais d'inscription sont fixés nationalement. Sachez qu'il est possible également dans certaines facultés de commencer un master pendant la formation initiale de chirurgie dentaire

→ **Des Certificats d'Études Supérieures (CES)**

Les CES de chirurgie dentaire sont destinés à permettre l'acquisition de connaissances théoriques et méthodologiques approfondies dans les différentes disciplines de l'odontologie. La liste de ces CES est fixée nationalement, actuellement il en existe dix : biomatériaux en odontologie, anatomo-physiologie de l'appareil manducateur, odontologie légale, odontologie chirurgicale et médecine buccale, parodontologie, odontologie pédiatrique et prévention, odontologie conservatrice et endodontie, odontologie prothétique, physiopathologie et diagnostic des dysmorphoses crânio-faciales, biologie orale. Les frais d'inscription sont fixés nationalement par décret (environ 500€).

## ➔ Des diplômes universitaires ou Interuniversitaires (DU ou DIU)

Les DU ou DIU sont des formations créées au sein de chaque université, sans contrôle national. L'ensemble du diplôme est donc libre : intitulé, nombre d'heures d'enseignement, soin de patients au fauteuil ou non, nombre d'années et coût de la formation, etc. Certaines formations seront donc de bonne qualité. Les frais d'inscription n'étant pas fixes, ces derniers peuvent s'envoler jusqu'à 15 000 euros par année pour certains DU.

Par ailleurs, tout au long de sa vie, le praticien a le devoir de continuer à se former : c'est le **Développement Personnel Continu** (DPC). Chaque année le chirurgien-dentiste doit suivre un module d'enseignement afin de rester à jour sur les données acquises de la science. Si le Chirurgien-dentiste a effectué une formation post-Universitaire son DPC de l'année est automatiquement validé.

---

## 6 La recherche en odontologie

Il existe différentes manières de faire de la recherche en odontologie lors de ces études. L'étudiant peut s'inscrire par exemple à des Masters. Ces masters sont accessibles dès la deuxième année de chirurgie dentaire. Attention les dates d'inscription peuvent être tôt dans l'année il est donc important de bien se renseigner.

La validation d'un master présente divers intérêts :

- Avoir un master est un plus lors de l'examen de votre dossier lorsque vous postulez pour un CES, DU ou DIU.
- Entamer une carrière hospitalo-universitaire
- La réalisation d'un Master permet la validation de crédits ECTS supplémentaires, reconnus au sein de l'Union Européenne.
- De manière générale, un master permet d'élargir ses connaissances dans un domaine particulier, et ouvre les portes de la recherche puisqu'un niveau Master 2 est nécessaire pour embrasser une carrière hospitalo-universitaire..



## 7 Les mobilités internationales

La mobilité internationale est favorisée et reconnue comme utile au développement personnel de l'étudiant. Elle permet à l'étudiant d'acquérir un autre regard sur son apprentissage et sur sa pratique future.

Plusieurs types de stages sont disponibles pour les étudiants en chirurgie-dentaire :

- **ERASMUS** : D'une durée de 3 à 9 mois dans une université européenne mais aussi hors de l'UE grâce à la création de programmes d'échanges avec d'autres universités. Les échanges sont propres à chaque faculté.
- **STAGES HORS U.E.** : Des conventions existent entre certaines universités françaises et des universités situées hors de l'Union Européenne. Elles sont propres à chaque faculté.



## 8 Le contrat d'engagement au service public

Le Gouvernement français a mis en place une mesure afin d'encourager l'installation de **jeunes chirurgiens-dentistes en zones sous-dotées**. Il s'agit d'une mesure incitative : le Contrat d'Engagement de Service Public.

Elle correspond à un contrat signé entre l'Etat et l'étudiant en chirurgie-dentaire. Le jeune praticien s'engage à s'installer dans une zone en demande de soins, définie par l'ARS, après l'obtention de son diplôme. En échange, l'étudiant bénéficie d'une bourse de 1085,63 euros net chaque mois jusqu'à l'obtention de sa thèse. **La durée d'exercice dans la zone en demande de soins devra alors être au moins égale à la durée pendant laquelle l'étudiant a touché cette rémunération.** Cet engagement peut être souscrit en 4ème année ou en 5ème année d'étude et doit durer au minimum 2 ans.

Les étudiants voulant s'engager sur la voie de l'internat peuvent alors s'engager jusqu'à la 6ème année. Une sélection des étudiants, sur dossier et sur entretien, est réalisée dès le mois de novembre de l'année universitaire.

# 5

Les différents  
types  
d'exercice

---



# Les différents types d'exercice

Une fois le diplôme de Docteur en Chirurgie-Dentaire obtenu, le praticien s'inscrit au Tableau de l'Ordre Départemental, et son exercice du métier peut s'effectuer selon divers modes.

Le chirurgien-dentiste peut décider d'exercer en libéral dans un cabinet de ville. Ce mode d'exercice est largement sollicité et représente 90% de la profession. En effet, la profession de chirurgien-dentiste a une tradition libérale très marquée.

Toutefois, le mode d'exercice libéral présente diverses subtilités : Le praticien peut décider d'effectuer un "remplacement" au sein d'un cabinet dont le praticien cesse temporairement son activité (congé maternité, vacances, arrêt maladie, etc). Ce mode d'exercice est apprécié des jeunes diplômés qui peuvent ainsi observer de multiples organisations de cabinets et pratiques différentes.

Ainsi, pour **79% des étudiants**, le remplacement est le mode d'exercice le plus probable à la sortie de la faculté.

Le praticien peut aussi décider de travailler seul dans son cabinet. Cela lui permet de choisir son lieu d'exercice, son matériel, mais aussi d'exercer dans des locaux modernes et conformes, aménagés selon son goût. Ce mode d'exercice était généralement souhaité quelques années après la fin des études lorsque les praticiens avaient acquis de l'expérience, ainsi que les capacités financières à l'installation.

Cependant, aujourd'hui, l'évolution des mentalités et les changements de paradigmes tendent à faire évoluer ce mode d'exercice. En effet, les jeunes générations ne cherchent plus à ouvrir un cabinet dentaire seuls mais souhaitent travailler en groupe avec des confrères. Cela permet une entre-aide entre les praticiens, un investissement partagé dans les nouvelles technologies pour un plateau technique plus moderne, la possibilité d'orienter une partie de son activité...

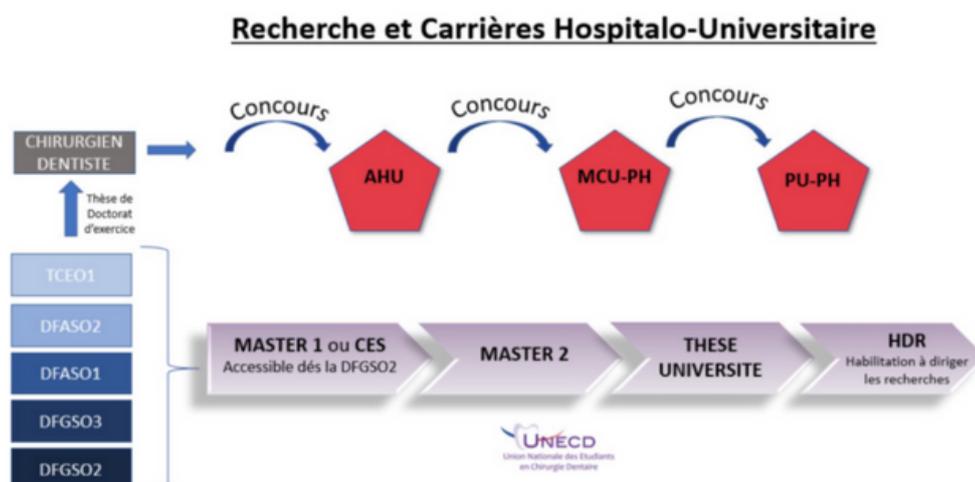
Outre l'exercice en ville, le chirurgien-dentiste peut aussi décider d'exercer à l'hôpital. Il peut alors exercer en étant salarié dans la fonction publique hospitalière et envisager un poste de praticien hospitalier (PU) ou exercer dans une structure privée. Ces emplois peuvent se faire à temps plein.

Le praticien peut également s'orienter vers une carrière hospitalo-universitaire (environ 3% de la profession) s'il est intéressé par la recherche et/ou l'enseignement. Il sera alors amené à passer divers concours avec, in fine, la possibilité d'occuper différents postes :

- les **assistants hospitalo-universitaires** (AHU), qui ne sont pas titulaires (contrat de 4 ans maximum) ; Pour devenir AHU, les titulaire du Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire doivent passer un concours
- les **maîtres de conférence des universités - praticiens hospitaliers** (MCU-PH), qui sont titulaires. Ce titre s'obtient aussi par concours mais quelques pré-requis sont nécessaires : il faut avoir moins de 45 ans, être détenteur d'au moins un diplôme de master (M1 + M2) et avoir été pendant au moins deux années AHU
- les **professeurs des universités - praticiens hospitaliers** (PU-PH), qui sont également titulaires. Afin de se présenter au concours de PU-PH, il faut être titulaire de l'habilitation à diriger les recherches, être MCU-PH, avoir moins de 55 ans ou avoir été pendant au moins cinq ans MCU-PH à temps plein, et avoir satisfait à l'obligation de mobilité en ayant exercé pendant un an au moins en dehors du CHU dans lequel on est affecté.

Ces trois fonctionnaires ont à leur charge les **trois fonctions hospitalo-universitaires : fonction d'enseignement, fonction hospitalière et fonction de recherche**. La nomination à chacun des postes est soumise au succès de leurs concours respectifs.

Enfin, le chirurgien-dentiste peut décider d'exercer dans la fonction publique d'État, au sein du service de santé des armées. Le recrutement pour ce mode d'exercice se fait essentiellement en "OSC" : Officier Sous Contrat dont l'engagement initial est de deux ans renouvelables avec un maximum de 20 ans.



Outre les modes d'exercices classiques, diverses voies peuvent se présenter :

- Chirurgien-dentiste conseil auprès de la sécurité sociale qui concourt à la réalisation des objectifs de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (recrutement sur concours).
- Chirurgien-dentiste expert auprès d'un laboratoire cosmétique. Chirurgien-dentiste auprès de l'industrie (implantaire etc.).
- Chirurgien-dentiste expert auprès des tribunaux, de façon ponctuelle ou plus régulière.
- Chirurgien-dentiste exerçant l'odontologie légale ; il aide à l'identification de corps.
- Chirurgien-dentiste dans le domaine de la santé publique ; il réalise des études sur la population, dans l'objectif de mettre en place des actions de prévention

**Le métier de chirurgien-dentiste est donc un métier ouvert  
présentant diverses facettes qu'il ne tient qu'à vous  
d'explorer !**





Guide réalisé par :

**Chloé Pocquet**

*Vice-présidente en charge des tutorats 2019-  
2020 à l'UNECD*

**Des questions ?**

[tutorat@unecd.com](mailto:tutorat@unecd.com)



Union Nationale des Etudiants  
en Chirurgie Dentaire



[www.uneccd.com](http://www.uneccd.com)

Tous droits réservés